

**SMALTO**  
**Société Anonyme au capital de 4 385 896,40 euros**  
**Siège social : 2 rue de Bassano**  
**75116 - PARIS**  
**338 189 095 RCS PARIS**

---

**ASSEMBLEE GENERALE DES OBLIGATAIRES EN DATE DU 2 JUILLET 2013**

**Procès-verbal des délibérations**

L'an deux mille treize,  
Le deux juillet,  
A dix-huit heures,

Les obligataires se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société situé 2 rue de Bassano – 75116 PARIS, sur convocation du Conseil d'Administration de la Société.

Un avis de convocation a été inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal LA LOI du 17 juin 2013.

Il a été établi une feuille de présence, signée par chacun des obligataires présents en entrant en séance, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire.

En l'absence de représentant de la masse régulièrement nommé, l'assemblée désigne en qualité de président Mademoiselle Audrey Soto, mandataire de de la société TOUBEL détenant le plus grand nombre d'obligations convertibles en actions émises le 10 juillet 2008, conformément aux dispositions de l'article L.228-64 du Code de Commerce.

Ardor Capital, représentée par Mademoiselle Cécile Durand, second titulaire du plus grand nombre d'obligations présent et acceptant cette fonction, est désignée en qualité de scrutateur de l'assemblée.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les titulaires présents ou représentés possèdent 19 767 obligations convertibles en actions émises le 10 juillet 2008 sur les 49 200 obligations convertibles en actions émises le 10 juillet 2008 ayant le droit de vote.

L'assemblée représentant plus du cinquième des obligations ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article L.225-98 alinéa 2 sur renvoi de l'article L.228-65 II du Code de Commerce.



Sont mis à la disposition des obligataires :

- les feuilles de présence,
- les pouvoirs des obligataires représentés,
- la copie de l'avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 72 et dans le journal LA LOI du 17 juin 2013,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le contrat d'émission des obligations convertibles en actions émises le 10 juillet 2008,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions,
- une formule de procuration,
- un formulaire de vote par correspondance,
- une formule de demande d'envoi de documents.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la loi ont été tenus à disposition des obligataires au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un représentant de la masse des obligataires, conformément aux dispositions des articles L.228-47 et suivants du Code de commerce ;
- Modification des caractéristiques des OC – Prorogation de la durée de l'emprunt et de la date de conversion des OC et modification de la parité de conversion des OC ;
- Pouvoirs pour les dépôts et formalités.

Le Président procède à la lecture du rapport du Conseil d'Administration de la Société.

Enfin, la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

**Première résolution** (*Nomination d'un représentant de la masse des obligataires, conformément aux dispositions des articles L.228-47 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée générale des obligataires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris acte de l'absence d'incompatibilité conformément aux articles L.228-48 et L.228-49 du Code de commerce :

- nomme Monsieur Nicolas Boucheron, domicilié 118 rue de Bellevue - 92100 Boulogne-Billancourt, en qualité de représentant de la masse des obligataires ;
- Prend acte qu'en application du contrat d'émission des OC, il ne percevra aucune rémunération ;

Le représentant de la masse des obligataires sera soumis aux pouvoirs et responsabilités fixés par la loi et les statuts.



Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des obligataires présents ou représentés.

VOIX POUR : 19 767  
VOIX CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Deuxième résolution** (*Modification des caractéristiques des OC émises le 10 juillet 2008 – Prorogation de la durée de l'emprunt et de la date de conversion des OC et modification de la parité de conversion des OC.*)

L'Assemblée générale des obligataires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration :

- approuve la prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- constate, et en tant que de besoin approuve, la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7<sup>ème</sup> jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- approuve la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des obligataires présents ou représentés.

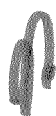
VOIX POUR : 19 767  
VOIX CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**Troisième résolution** (*Pouvoirs pour les dépôts et formalités*)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités, publications ou publicités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des obligataires présents ou représentés.

VOIX POUR : 19 767  
VOIX CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



## CLOTURE

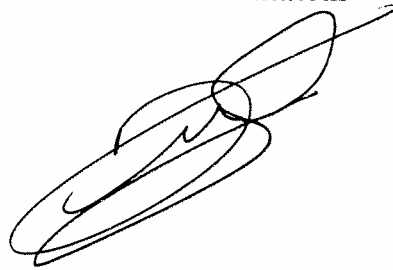
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 15.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

**Le Président**

A handwritten signature in dark ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it near the right end, and a curved stroke above the horizontal line.

**Le Scrutateur**

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'S' shape with several loops and a long horizontal tail extending to the right.